





Intervenant du groupe **Tavini Huiraatira**Rapport n°
Lettre n°
Temps de parole
Consigne de vote

| M** Éliane TEVAHITUA | 86-2022 du 22 août 2022 | 5402/PR du 29 juillet 2022 | 11 mn | Favorable

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président ; Mesdames les ministres ;

En 2021 comme en 2020, l'épidémie de la COVID a eu des répercussions directes sur les activités de l'Institut Malardé. Il nous faut souligner le rôle primordial joué par cet ÉPIC dans la gestion de la crise sanitaire de la Covid 19. Celui-ci a été particulièrement efficace dans le dépistage du SARS-Cov-2 et la surveillance des voyageurs des vols internationaux, des équipages de navires desservant les îles et des personnels navigants. Ainsi, rien qu'en 2021 l'établissement a testé plus de 320 400 personnes et a fait montre de réactivité en s'entourant de 25 agents en CDD, 50 prestataires de service (infirmiers et administratifs) et une trentaine de CAE et volontaires au développement mis à disposition par le Pays.

Cette suractivité se traduit au niveau financier par « l'augmentation du budget 2021 avec une progression de plus de 700 millions F CPF en dépenses et recettes par rapport aux prévisions » initiales. L'année 2021 est donc une année exceptionnelle, faste et florissante pour les comptes de Malardé. Mais, en 2022, la situation est revenue à la normale et l'institut s'est recentré sur ses missions premières de réalisation de programmes de recherches, d'analyses de biologie médicale, d'acquisition et de vente de sérums et vaccins.

Le fonds de roulement à l'issue de l'année 2021 est à l'image de cette année exceptionnelle. Il est confortable, de l'ordre de 776 millions F CFP.

Le résultat est excédentaire de 400 millions F CFP sur le fonctionnement ; ce qui n'était pas arrivé à l'établissement depuis l'année 2000. Ces profits proviennent essentiellement des tests aux voyageurs en partance, imposés par les autorités américaines « pour pouvoir traverser le territoire américain ». Ils étaient de l'ordre de 12 millions F CFP par semaine au plus fort de la crise Covid. Soit 50 millions par mois c'est-à-dire plus que « le chiffre d'affaires du laboratoire de biologie médicale pour le compte de la Direction de la santé. Cette manne « a renfloué les caisses » de l'ILM. Ce fonds de roulement sera utilisé à bon escient puisque réinvesti dans les programmes de recherche et les infrastructures de l'Institut.

Quant au futur programme « Pakalolo screening », il permettra de déterminer les teneurs en cannabidiol (CBD) et tétrahydrocannabinol (THC) des plants de cannabis. Pour rappel, le THC est une substance illicite aux effets psychotropes et le CBD correspond au cannabis thérapeutique. Ce programme est en attente de validation d'une convention avec les autorités judiciaires pour pouvoir accéder à ces plantes illicites provenant de saisies. Dans cette perspective, l'Institut s'est doté « d'un « cannabis analyseur » dédié à l'analyse des teneurs en substances actives ». Pourriez-vous nous en dire plus sur la signature de cette convention, M. le ministre ?

Pour conclure, le groupe Tavini salue la réactivité, l'efficacité professionnelle et la bonne gouvernance financière de cet ÉPIC – ce qui n'est pas le cas de tous les ÉPIC - et adopte très favorablement les comptes de cet établissement exemplaire.

Je vous remercie de votre attention. Mauruuru i te faarooraa mai!

M^{me} Eliane TEVAHITUA